

Helene Juillard
Danielle Kitchingman-Roy
Margaux Estager
Emmlyne Emmanuel

Réponse de la Chaîne du Bonheur au tremblement de terre de 2010 en Haïti **ÉVALUATION D'IMPACT - RÉSUMÉ**



RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Les 12 et 20 janvier 2010, deux séismes de forte magnitude ont frappé Haïti, pays le plus pauvre du continent nord-américain. Ces tremblements de terre ont détruit Port-au-Prince, la capitale, à plus de 80 % mais aussi à travers le pays, les villes de Gressier, Jacmel et Léogâne. Près d'un cinquième de la population, soit plus de 2,3 millions de personnes, ont été déplacées du fait des tremblements de terre. Un million et demi se sont installées dans des camps de fortune¹. L'ampleur de la crise couplée avec une forte attention médiatique et la situation géographique d'Haïti au sein du continent nord-américain ont amené un très grand nombre d'acteurs à intervenir dans le pays, posant ainsi des défis majeurs à la coordination de l'action d'urgence.

Suite à ces séismes, la Chaîne du Bonheur, bailleur de fonds suisse pour l'aide humanitaire, a lancé un appel auprès de la population helvétique. Via cet appel, la Chaîne du Bonheur a récolté 66,2 millions de francs suisses, dont 95 % ont été utilisés pour le financement de projets au profit des victimes haïtiennes. Le déboursement des fonds récoltés s'est fait en deux phases : 1) l'aide d'urgence et 2) la réhabilitation/reconstruction. Au total, sur les deux phases, soit entre 2010 et 2018, la Chaîne du Bonheur a financé 91 projets portés par 21 ONG suisses. Ces projets ont ciblé les victimes des séismes avec une attention particulière pour les populations les plus pauvres et exposées aux futures catastrophes. La grande majorité des projets s'est déroulée dans les départements de l'Ouest et du Sud-Est du pays. La réponse des partenaires de la Chaîne du Bonheur a été multisectorielle, portant sur les moyens d'existence, les abris, l'eau, l'hygiène, l'assainissement et la santé*, ainsi que sur la protection des personnes vulnérables et la gestion des risques et désastres. La thématique protection a été placée au cœur de la plupart des projets financés.

Dix ans plus tard, la Chaîne du Bonheur a commissionné cette évaluation dans un but de redevabilité et d'apprentissage. En termes de redevabilité, l'évaluation a pour but d'informer la population suisse qui s'est fortement mobilisée, ainsi que les entreprises et les collectivités publiques, de la manière dont les fonds ont été alloués et l'impact qu'ils ont eu sur ceux qui en ont bénéficié (évaluation sommative). S'agissant de l'apprentissage, les leçons apprises générées ont vocation à servir à la formulation des futures lignes directrices de la Chaîne du Bonheur en cas de tremblements de terre (évaluation formative). Cette évaluation porte sur 30 des 91 projets soutenus par la Chaîne du Bonheur et mis en œuvre par 9 ONG².

Méthodologie

L'évaluation repose sur une approche mixte comprenant à la fois des éléments qualitatifs et quantitatifs. Suite à la revue documentaire, l'évaluation a débuté par un atelier d'apprentissage à Port-au-Prince le 8 mai 2019 avec des représentants des 9 ONG partenaires. La collecte de données sur le terrain du 8 au 23 mai a permis de mener **87 entretiens avec des informateurs clés, 52 discussions de groupes avec les bénéficiaires des projets et de récolter 9 histoires de vie. L'enquête quantitative entreprise en parallèle a permis de recueillir**

- 1 Simon Levine & Al, Sept. 2012, Faire fi des réalités ! Problématiques foncières, institutions locales et action humanitaire après les tremblements de terre en Haïti, ODI..
- 2 Croix-Rouge suisse, Fondation Terre des hommes Lausanne, (Tdh-L), Caritas Suisse, Medair, l'Entraide Protestante Suisse (EPER), Helvetas, Fédération Handicap International (nouveau nom d'usage Humanité et Inclusion, HI), Terre des hommes Suisse (Genève, TDH-S), Adventist Development and Relief Agency (ADRA).

* Les projets des partenaires de la Chaîne du Bonheur couvrant les besoins de santé n'ont pas été couverts par l'évaluation.

1. Pertinence et efficacité de la réponse

525 questionnaires auprès des ménages. Après analyse et triangulation de ces données, les résultats principaux de cette évaluation sont présentés ci-dessous.

Adéquation par rapport aux besoins

- Les projets financés par la Chaîne du Bonheur ont été mis en œuvre dans les zones rurales les plus touchées par les séismes. Les partenaires de la Chaîne du Bonheur ont cherché à s'éloigner de l'agglomération de Port-au-Prince où un grand nombre d'acteurs humanitaires étaient déjà présents. Cette approche s'est avérée adéquate. Elle a permis de réduire la duplication de l'aide et d'améliorer la couverture des besoins à l'échelle nationale, les zones rurales étant moins couvertes que les pôles urbains. Ce choix est aussi en ligne avec l'expertise des partenaires de la Chaîne du Bonheur, plus à l'aise en zone rurale qu'en zone urbaine.
- Les ménages ont été ciblés sur la base de critères de vulnérabilité directement ou indirectement liés aux tremblements de terre, ce qui a permis une prise en charge holistique de la vulnérabilité socio-économique.
- Les projets, financés par la Chaîne du Bonheur, ont été conçus pour répondre à la plupart des besoins urgents documentés (maisons, eau, assainissement, moyens de subsistance). Les besoins en matière de sécurité alimentaire et d'éducation ont été couverts par d'autres acteurs internationaux, et n'ont pas été jugés prioritaires par les partenaires de la Chaîne du Bonheur.

Adéquation des projets de construction de maisons :

- L'ensemble des maisons construites par les partenaires de la Chaîne du Bonheur dans le département de l'Ouest sont des abris

permanents, de véritables maisons, construites en respectant les standards antisismiques. Cette approche, qui s'inscrit dans une logique de durabilité, a été jugée très pertinente par l'ensemble des acteurs et des ménages interrogés.

Adéquation des projets d'eau, hygiène et assainissement :

- Les points d'eau et les citernes réhabilités ou construits ont été jugés pertinents, même si leur conception a parfois semblé ne pas être appropriée au contexte (p. ex. point d'eau fonctionnant via un groupe électrogène dans une zone éloignée d'une pompe à essence). Le réseau d'eau à grande échelle reconstruit dans une vallée de Grand-Goâve (à Dano), bien que plus limité qu'initialement prévu, est toujours fonctionnel.

Adéquation des projets portant sur les moyens d'existence :

- Les formations professionnalisantes, permettant un apprentissage métier complet, ont été jugées de grande qualité. Cependant, rares sont les apprentis qui ont pu trouver un emploi stable à la sortie de la formation, notamment en raison d'un écart entre l'analyse initiale du marché du travail et la demande réelle.
- Les formations s'adressant à des personnes déjà actives dans le domaine de la pêche, de l'élevage ou de l'agriculture, ont été jugées très pertinentes car adaptées au contexte et aux compétences pré-existantes des personnes ciblées. L'introduction de nouvelles techniques agricoles (et notamment la diversification des récoltes et les techniques de préservation du sol) a été citée à de nombreuses reprises comme particulièrement appropriée et très appréciée des populations locales.

1. Pertinence et efficacité de la réponse

Adéquation des projets de Gestion des Risques et Désastres :

→ Les projets répondant aux besoins à plus long terme et à la préparation aux et prévention des risques et désastres ont eux aussi été jugés pertinents à la fois par les ménages, les partenaires de la Chaîne du Bonheur et les autorités locales. Étant donnée la fréquence des ouragans, des tempêtes et des pluies diluviennes dans le pays, les projets touchant à la stabilisation des bassins versants ainsi qu'à la gestion de l'environnement autour des captages d'eau se sont avérés pleinement justifiés.

Adéquation des projets de protection des personnes particulièrement vulnérables :

→ Les projets de protection se sont basés sur des études des besoins spécifiques des enfants, des jeunes ou encore des personnes handicapées. De fait, ils ont été jugés pertinents par rapport au contexte et aux besoins spécifiques de ces différents groupes.

Efficacité de la réponse

Ponctualité de la réponse :

→ **Conformité avec le calendrier** : dans les premiers mois de la réponse, l'accès difficile aux bénéficiaires et le temps nécessaire au recrutement des équipes ont retardé le lancement de plusieurs projets qui ont par la suite respecté leur calendrier. Les aléas climatiques (p. ex. l'ouragan Matthew) ont également entraîné des retards ponctuels dans la mise en œuvre des projets post-séismes en cours à ce moment-là.

→ **Durée des projets** : la durée de la plupart des projets s'est avérée adéquate par rapport aux objectifs à atteindre, même si elle a été jugée souvent trop courte pour permettre

un transfert efficace de compétences vers les organisations locales. La durée de certains projets de formations professionnelles, quant à eux, s'est révélée insuffisante (2 ans) aux vues des objectifs à atteindre (réinsertion professionnelle).

La plupart du temps, une dissension était perceptible entre la volonté des ONG de mettre en œuvre des projets durables avec des objectifs à long-terme de renforcement de capacités et de changement de comportement, et la durée traditionnelle des projets d'urgence et de relèvement précoce. Depuis lors, les lignes directrices de la Chaîne du Bonheur se sont adaptées et mettent davantage l'accent sur des projets qui s'inscrivent sur le long-terme et ce dès la première phase de la réponse. Cette évolution a été accueillie très favorablement par les acteurs humanitaires.

Atteinte des indicateurs et chaîne de résultats :

→ Tous les projets ont atteint les objectifs décrits dans leurs cadres logiques respectifs. En outre, les formations et actions de sensibilisation ont pu bénéficier à plus de personnes que prévues.

→ Les responsables de projets interrogés étaient tous en mesure d'expliquer clairement la chaîne de résultats de leurs projets. Deux tendances se dégagent en matière de logique d'intervention : premièrement, la volonté d'adopter des approches intégrées, et deuxièmement, celle de veiller à la durabilité des interventions.

→ Les facteurs ayant contribué à l'atteinte des résultats sont les suivants : la flexibilité de la Chaîne du Bonheur pour que les projets s'adaptent aux besoins évolutifs des populations, le suivi et l'accompagnement technique réalisé par le Groupe URD entre 2010 et 2014 ou encore la forte implication et la participation des communautés au cours de la deuxième phase des projets.

1. Pertinence et efficacité de la réponse

Efficacité de la sélection des bénéficiaires :

- Au-delà des critères géographiques, l'ensemble des projets examinés a utilisé des critères de sélection individuels portant sur le niveau de vulnérabilité économique de la personne ou de la famille, et sur les dommages subis. Certains projets de protection et de formations ont également inclus une dimension genre et ont ciblé davantage les femmes.
- Certains standards humanitaires internationaux ont néanmoins été difficiles à atteindre dans le contexte haïtien, comme par exemple la détention d'un titre de propriété pour les projets de construction de maisons.
- Dans certains projets (p. ex. les groupes d'épargnes), les ONG se sont appuyées sur les leaders communautaires, mettant en pratique les principes de ruissellement et de solidarité communautaire.
- La plupart des projets ont nécessité une contribution et une participation active des bénéficiaires. Pour être bénéficiaire d'un projet d'aide, l'un des premiers critères est l'acceptation. Il faut vouloir recevoir le projet, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Qualité de l'assistance reçue :

- Dans l'ensemble, les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction quant à l'assistance reçue et ils estiment qu'elle leur a permis de couvrir leurs besoins de base et de retrouver leurs moyens d'existence suite aux tremblements de terre. En particulier, les ménages se sont sentis en sécurité dans leurs nouvelles maisons et ont pu accéder à l'eau potable plus facilement.
- En termes de moyens d'existence, les formations en agronomie et élevage et celles attenantes à la protection des sols et au maintien de l'eau ont été les plus appréciées par les bénéficiaires.
- Pour les projets de construction, le sentiment de satisfaction est évolutif en fonction de la

phase du projet. Les bénéficiaires expriment une satisfaction plus forte eu égard aux maisons construites lors de la 2^{ème} phase des projets ; le modèle de maison ayant été perfectionné par rapport à la première phase. On constate également un sentiment de satisfaction évolutif dans le temps, car plus on s'éloigne de la catastrophe, plus les attentes des populations changent (par exemple les abris préfabriqués, jugés très utiles lors de leur installation, sont perçus de manière plus nuancée aujourd'hui).

Efficacité des mécanismes de plaintes :

- Les ONG partenaires de la Chaîne du Bonheur ont une responsabilité organisationnelle de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes accessible. Même si des efforts ont été fournis en termes de communication avec les communautés, seule une des ONG observées avait un mécanisme de gestion des plaintes accessible et fonctionnel.

Importance relative de la réponse

Sur les 525 ménages enquêtés, 92 % ont attribué le plus important changement de leur vie depuis les tremblements de terre aux projets financés par la Chaîne du Bonheur.

- **Construction de maisons** : sans surprise, les ménages ayant bénéficié d'une maison ont constaté une amélioration sensible et durable de leurs conditions de vie. La construction d'une maison leur a permis de retrouver une vie normale, de se sentir en sécurité la nuit et de ne plus avoir à vivre dans la rue ou sous une tente. Les maisons ont facilité la reprise économique, car les habitants se sont retrouvés dans une situation plus stable, leur permettant de reprendre une activité, et de retrouver leur

1. Pertinence et efficacité de la réponse

dignité. Ainsi, la provision d'un abri demeure un catalyseur du retour à une vie normale.

→ **Eau, Hygiène et Assainissement** : la construction de citernes et de points d'eau a été accueillie très favorablement par les populations car cela leur a facilité l'accès à l'eau, avec moins d'efforts à fournir. Toutefois, l'approvisionnement en eau potable, lorsqu'il nécessite une contribution financière des usagers, conformément au cadre fixé par la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement, est perçu comme ayant eu un effet négatif sur les conditions de vie des ménages et notamment sur leur capacité à couvrir leurs besoins de base.

→ **Moyens d'existence** : selon l'enquête auprès des ménages, les formations sur les moyens d'existence ainsi que les formations intégrées dans les projets ont eu des impacts positifs car elles ont permis aux bénéficiaires de retrouver une certaine autonomie et de l'espoir en leur avenir. De nombreux changements comportementaux positifs ont également été observés (par exemple dans la prévention des risques).

Des freins dans la capacité des ménages à couvrir leurs besoins de base au cours des 10 dernières années ont été évoqués lors des discussions de groupes. En grande majorité, ils ne sont pas directement liés aux projets de la Chaîne du Bonheur mais plutôt à des problèmes structurels persistants (par exemple, l'absence d'opportunités d'emploi, le manque de travail ou une baisse du pouvoir d'achat).

Coordination et modèle opérationnel

La Chaîne du Bonheur a laissé les partenaires décider du modèle opérationnel qu'ils voulaient

adopter : intervention directe, partenariat avec une ONG locale, consortium, etc. Le mode de financement de la Chaîne du Bonheur (des quotas financiers fixés par organisation) a permis de limiter la compétition entre les partenaires en leur donnant une visibilité à moyen terme sur les financements disponibles. Ce modus operandi a favorisé l'élaboration de projets par chacun d'entre eux, sans risque qu'une ou deux organisations absorbent la majorité des fonds disponibles. En a découlé une communication plus fluide et plus transparente entre les partenaires. Plusieurs exemples de collaboration opérationnelle ont été cités, et les informateurs clés ont unanimement mis en avant la bonne coopération existante entre les ONG suisses.

La coordination opérationnelle à proprement parler s'est faite au niveau de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) présente dans le pays, et notamment via le Centre de Compétences en Reconstruction, mis en place dès 2012. Ce dernier a permis de standardiser les approches en matière de techniques de reconstruction. La Chaîne du Bonheur s'est concentrée sur le suivi et le « contrôle » de la bonne mise en œuvre des projets, ainsi que sur le partage d'informations via par exemple l'appui apporté par le Groupe URD (suivi itératif des projets), qui a permis à la fois un échange technique entre les partenaires et une amélioration des activités.

Les lignes directrices de la Chaîne du Bonheur sont perçues comme un outil pertinent, servant principalement à limiter le champ d'intervention des projets, plutôt qu'à prescrire des projets en particulier. Selon certains informateurs clés, ces lignes directrices n'ont pas suffisamment encouragé les projets ayant des objectifs à plus long terme.

2. Les effets durables des projets

Les projets de maisons

La Chaîne du Bonheur et ses partenaires ont privilégié une approche de construction de maisons durables plutôt que d'abris temporaires, suivant en cela les standards humanitaires en vigueur. La durabilité des maisons est évidente et jugée très positive. 95 % des répondants ayant bénéficié d'un abri y vivent toujours. Concernant la qualité des constructions, sur ces 95 %, trois habitants sur quatre se sentent en sécurité dans leur maison et 84 % d'entre eux se sentent soit complètement, soit en grande partie, protégés des aléas climatiques.

Les projets « moyens d'existence »

La moitié des ménages enquêtés a reçu une ou plusieurs formations (tous secteurs confondus, y compris des formations en reboisement, en meilleures pratiques d'hygiène, en protection de l'enfant, en lien avec la pêche, la gestion des risques, etc.). La majorité utilise toujours ces enseignements, jugés utiles, avec peu de distinctions quant aux régions géographiques. Les groupes d'épargne mis en place ont un effet durable dans les communautés où ils ont été établis et se sont même multipliés.

En revanche, les activités ayant eu pour ambition de mettre en place des activités génératrices de revenus pour des associations de jeunes et à les transformer en coopératives n'ont, pour la plupart, pas été couronnées de succès.

Les projets eau, hygiène et assainissement

Selon l'enquête auprès des ménages, la majorité des ménages ayant reçu des latrines s'en servent encore ; c'est le cas pour 87 % des bénéficiaires. Pour les 15 % des ménages restants, les latrines ont été soit détruites par l'ouragan Matthew, soit ne sont plus fonctionnelles (le plus souvent parce qu'elles sont pleines).

75 % des ménages utilisent toujours les points d'eau qui ont été réhabilités ou construits par les partenaires de la Chaîne du Bonheur. Les citernes en pierre construites se sont avérées résistantes aux intempéries et sont toujours en activité.

Les projets de protection

Les personnes de l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) formées par l'un des partenaires sont toujours en poste, et les formations en ligne mises en place sont encore accessibles aujourd'hui. Les équipements donnés à l'OFATMA sont en partie toujours utilisés, même si certains auraient besoin d'être remplacés.

Le travail des partenaires de la Chaîne du Bonheur a eu un impact durable au niveau des politiques nationales en matière de protection de l'enfance. On peut notamment citer la signature d'un moratoire sur les adoptions internationales en période de crise, suivie de l'adoption par le gouvernement de la convention de la Haye sur le même sujet ou encore de la mise en place d'un système de notation des maisons pour enfants.

Les projets de gestion des risques et désastres

Les sessions de sensibilisation et de formation à la gestion des risques et désastres continuent d'être répliquées par les enseignants des écoles ciblées par les partenaires de la Chaîne du Bonheur. Aux Petits Frères, à Palmiste-à-Vin, un réseau de 10 écoles a été créé où les directeurs préparent ensemble des cours de gestion des risques et désastres à destination des élèves et de la communauté.

Globalement, les facteurs de durabilité des effets des projets identifiés sont les suivants :

- La présence des ONG avant les tremblements de terre (bonne implantation locale et bonne connaissance du contexte).

2. Les effets durables des projets

- La stabilité du personnel au cours de la phase d'urgence.
- La présence physique du personnel de l'organisation, au niveau local, pour le suivi de la mise en œuvre des projets menés par les communautés.
- La présence de l'ONG dans la région, 10 ans après, qui contribue à la bonne tenue des infrastructures et à la continuité de certaines pratiques.
- Les liens avec les autorités locales : les ONG suisses sont parvenues à les impliquer dès le départ. Elles ont travaillé avec les structures existantes de manière participative.
- La qualité de la passation lors de la fin du projet. Les structures locales (les représentants des services de l'État, les élus locaux, le personnel des ONG locales et les membres des communautés) ont pu poursuivre certaines actions à l'issue des projets.
- La participation des populations à la mise en œuvre des interventions les concernant, notamment au travers des formations.

Les facteurs entravant la durabilité :

- La forte hausse du prix des denrées de base en Haïti combinée à un ralentissement de l'activité économique a fortement augmenté le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et a endetté la moitié des ménages du pays. Cet environnement macroéconomique morose a limité les effets et la durabilité des projets de moyens d'existence.
- L'absence d'accès au crédit, citée par les bénéficiaires des projets de moyens d'existence et notamment par les pêcheurs et les jeunes apprentis, les a freinés dans la mise en place de leurs activités.
- Le manque d'opportunité pour consolider l'apprentissage, notamment l'étape d'accompagnement entre la fin des formations professionnelles et l'embauche.

- Des frustrations ressenties face à ce que des populations ont estimé être des promesses non tenues et des attentes déçues (châteaux d'eau, panneaux solaires, soutien à l'insertion professionnelle, et aide au crédit pour les formations aux métiers).
- Des problèmes structurels tels que la faible qualité des infrastructures et l'accès restreint aux services de base.



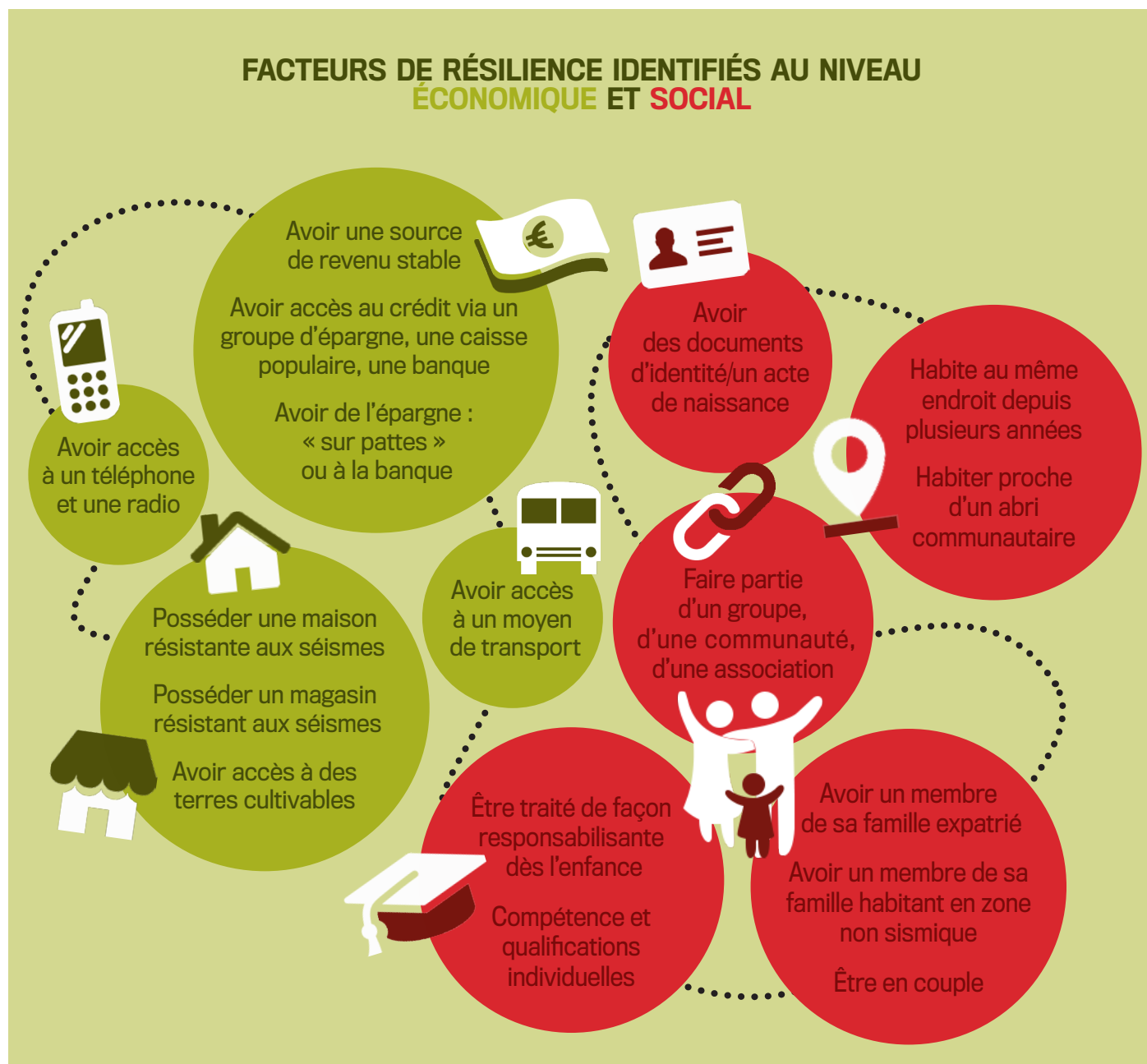
3. L'amélioration de la résilience et la préparation aux catastrophes

Dans cette évaluation, la notion de résilience, appréhendée comme un processus, a été définie avec les partenaires de la Chaîne du Bonheur. Une distinction est faite entre la résilience individuelle et le degré de préparation aux catastrophes des différentes parties prenantes.

Résilience individuelle

Dix ans après les séismes, 57 % des bénéficiaires

se sentent mieux préparés aux futurs chocs. Les raisons renseignées sont majoritairement liées aux projets de gestion des risques et désastres. Les facteurs de résilience individuels identifiés sont illustrés ci-dessous. Même si l'objectif de résilience n'était pas affiché dans la majorité des chaînes de résultat des projets ; ces projets ont contribué à renforcer un ou plusieurs de ces facteurs.



3. L'amélioration de la résilience et la préparation aux catastrophes

Préparation aux catastrophes des organisations communautaires et des institutions

Près de 79 % des centres communautaires construits par les projets sont encore aujourd'hui utilisés quotidiennement. Les centres communautaires dans les écoles sont également exploités et des groupes de jeunes (notamment à Grand-Goâve) continuent à y organiser des activités. S'agissant des maisons, les matériaux choisis rendent les constructions résistantes aux désastres.

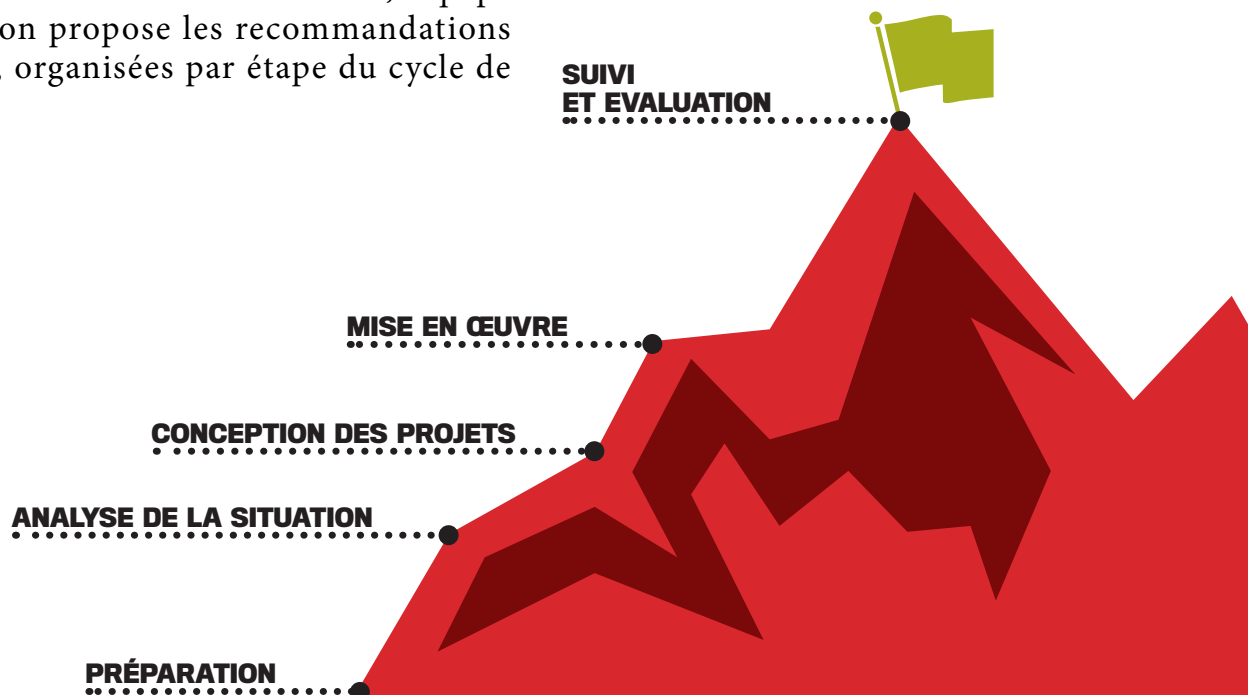
Il existe, dans la plupart des localités où les partenaires de la Chaîne du Bonheur ont mis en œuvre des projets de gestion des risques et désastres, des plans de contingence. Cependant il n'y a souvent pas de budget afférent pour les mettre en œuvre.

Préparation des partenaires de la Chaîne du Bonheur aux catastrophes

Les risques liés aux catastrophes naturelles et notamment de séismes sont désormais intégrés dans l'ensemble des projets des partenaires de la Chaîne du Bonheur actifs dans le pays. Les responsables interrogés se sentent mieux préparés à faire face aux chocs futurs. Avec le recul, les responsables de programmes estiment qu'ils seraient d'une, plus réactifs pour envoyer des équipes sur zone, et de deux, qu'ils accorderaient plus de temps à la conception des projets (notamment eu égard à la construction de maisons). Cette meilleure préparation aux catastrophes a été démontrée notamment lors du passage de l'ouragan Matthew, que ce soit en matière d'évaluation des besoins ou de capacité de mise en œuvre de la réponse.



Suite aux résultats observés ci-dessus, l'équipe d'évaluation propose les recommandations suivantes, organisées par étape du cycle de projet.



PRÉPARATION

RENFORCER LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES PARTENAIRES DE LA CB EN ZONE URBAINE

Les partenaires de la Chaîne du Bonheur devraient, dans le cadre du groupe local d'urgence et éventuellement du Cadre de Liaison Inter-Organisations, s'assurer d'avoir les capacités pour intervenir en zone urbaine en cas de future crise.

ANALYSE DE LA SITUATION

INTÉGRER DANS L'ANALYSE DE LA SITUATION, UNE ÉVALUATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MARCHÉS LOCAUX UTILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE LES PROJETS (MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES BIENS ET SERVICES DE BASE)

Une telle étude devrait permettre la mise en œuvre de projets de formation plus en adéquation avec le marché du travail ainsi qu'avec les compétences des personnes affectées par le séisme. Aussi, la collaboration avec le secteur privé en Haïti a été limitée ; une approche basée sur une meilleure compréhension des marchés locaux pourrait la renforcer.

DÈS LE DÉPART, ASSOCIER LES PARTENAIRES LOCAUX DE MISE EN ŒUVRE

Les ONG partenaires de la Chaîne du Bonheur ont mis en place leurs projets avec l'appui d'ONG locales. Les ONG suisses doivent s'efforcer de mettre en application les nouvelles lignes directrices de la Chaîne du Bonheur renforçant l'engagement en matière de localisation de l'assistance.

**CONCEPTION
DES PROJETS**
Étudier de façon systématique la pertinence d'utiliser les transferts monétaires

Les transferts monétaires ne sont pas nécessairement appropriés pour couvrir tous les besoins dans tous les contextes, cependant une étude de faisabilité devrait systématiquement informer le choix de la modalité de mise en œuvre.

Faire une analyse du rapport coûts/bénéfices des différents modèles de maisons

Il est recommandé de poursuivre la stratégie visant à favoriser et assurer la durabilité des constructions. Cependant, au-delà d'un prix plancher (à définir en fonction d'une conception standard d'abris durables) il est recommandé de favoriser des critères de modularité et de familiarité.

Intégrer, dès le départ, un fort volet de redevabilité vis-à-vis des populations affectées

Mettre en place, de façon systématique, des mécanismes de plaintes efficaces et accessibles

Renforcer l'intégration de l'approche genre

Pour ce faire, il est recommandé :

- D'affiner les analyses des enquêtes de suivi des activités de façon à générer des analyses désagrégées reflétant distinctement les expériences des hommes et des femmes;
- De différencier les bénéficiaires femmes seules ou chefs de ménages, des bénéficiaires femmes mariées ou en couple avec un homme chef de ménage ;
- De recruter, dans la mesure du possible, un plus grand nombre de femmes en tant qu'agents de proximité.

Assurer l'accès aux activités à l'ensemble des personnes répondant à des critères de vulnérabilité

Les partenaires doivent s'assurer qu'un large éventail de groupes soit en mesure de participer à la mise en œuvre des activités et que les barrières sociales, physiques et financières ne soient pas infranchissables.

Prendre en compte les aspects environnementaux de la réponse : « BUILD BACK GREENER »

L'absence rapportée d'impact, positif ou négatif, d'une réponse de cette ampleur sur l'environnement tend à prouver un manque de sensibilisation sur le sujet qu'il convient de corriger, notamment en cas de catastrophes naturelles soudaines (séisme, cyclone)

MISE EN ŒUVRE**RENFORCER LA FLEXIBILITÉ DES INTERVENTIONS**

L'approche intégrée proposée, à savoir « urgence/réhabilitation », est à reproduire. Pour ce faire, la flexibilité des financements de la Chaîne du Bonheur doit être maintenue.

INTÉGRER LES STRUCTURES LOCALES EXISTANTES

Ce renforcement des capacités en partant des structures existantes et non pas créées par les ONG permet une meilleure appropriation du projet par les communautés, une fois l'ONG partie.

DIVERSIFIER LES INTERLOCUTEURS COMMUNAUTAIRES

Les leaders communautaires sont souvent très sollicités par les ONG et peuvent parfois porter trop de casquettes pour être efficaces dans leurs multiples rôles.

DÉDIER LES RESSOURCES SUFFISANTES AUX EFFORTS DE COMMUNICATION ENVERS LES COMMUNAUTÉS

En particulier lors de la passation en fin de projet, jugée parfois insuffisante ou inachevée. Il est important que des ressources soient mobilisées afin que la prise en main des résultats des projets par la communauté soit plus claire.

RENFORCER LES ACTIVITÉS DE MARKETING SOCIAL AUTOUR DE L'ACCÈS À L'EAU

Les activités devraient encourager les bénéficiaires à payer pour avoir une eau de qualité. En même temps, il est important de clarifier avec les comités que les points d'eau ont une vocation sociale et non commerciale.

SUIVI ET ÉVALUATION**RENFORCER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION NON PAS DES ACTIVITÉS MAIS DES RÉSULTATS**

Un suivi des résultats plutôt que des activités démontre mieux l'efficacité des projets et leur adéquation avec les objectifs fixés.

INTÉGRER LE CONCEPT DE RÉSILIENCE DANS LA CONCEPTION DE CHAQUE PROJET ET FAVORISER LE LIEN AVEC LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

La prise en considération de la résilience et l'instauration de mesures de gestion des risques et des désastres est une bonne pratique à reproduire. Cependant, il est important au préalable de définir la résilience de façon participative avec les communautés locales afin d'identifier les facteurs sur lesquels les ONG peuvent influencer.

Les ponts entre ONG humanitaire et développement doivent être accentués pour ne pas créer un vide au départ des ONG. Au sein d'une même structure, les équipes d'urgence et de développement doivent tendre vers des évaluations conjointes des besoins et des projets ayant des objectifs communs de couverture des besoins et de réduction des risques et des vulnérabilités.